2023/11

DEPARTEMENT DU LOT **COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 11
portant permission de voirie et règlementation circulation

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté n° 1 du 02 janvier 2023 ;

Vu la demande en date du 20 janvier 2023 formulée par l'entreprise SOTRANASA, sise à Perpignan (66) souhaitant proroger l'autorisation donnée par l'arrêté visé, pour des travaux de réparation de câbles enterrés, nécessitant l'ouverture d'une fouille en accotement sous chaussée, sur la route du Barry, coordonnées GPS 44.399678, 1.732648 ;

Considérant la sécurité des automobilistes et piétons pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1. : L'autorisation à effectuer les travaux susnommés est prolongée jusqu'au vendredi 10 février 2023 inclus.

Article 2. : Les autres dispositions restent inchangées.

Article 3. : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 23 janvier 2023.

Affiché le 23/017/2023 Publication au registre le 23/01/2023

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE

Cette décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif auprès de l'auteur de l'acte soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans le délai de 2 mois à compter de sa réception